Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600156-20251209-20251274-DE

République Française
**Commune de Berric**

Département du Morbihan
2025 1 274

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 09/12/2025

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 12 | 16 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 16 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Morbihan
Le : 12/12/2025
Et Publication du : 12/12/2025

L'an 2025, le 9 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 03/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2025.

**Présents** : M. GRIGNON Michel, Maire, M. MEZZOUG Adil, Mme MOREL Patricia, M. GRIJOL François*, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent
* N'a pas pris part au vote

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DESBAN Jean-François à M. GRIGNON Michel, M. TAVERNIER Jean-Sébastien à Mme COUSSEMACQ Mathilde, M. SOUCHET Frédéric à Mme BRULE Delphine, M. DANIELO Philippe à M. LE PIRONNEC Gilles, Mme JOSSET Carole à Mme MOREL Patricia
Excusé(s) : Mme LE MONNIER Solène
Absent(s) : M. TROLEZ Ronan
**A été nommé(e) secrétaire** : M. MEZZOUG Adil

## 2025-12-74 – La Vache Folle : subvention exceptionnelle

L'adjointe aux finances présente au Conseil municipal les propositions de la commission finances, réunie le 2 décembre 2025, pour l'attribution des subventions exceptionnelles aux associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- d'attribuer une subvention à l'association La Vache Folle d'un montant de 700€ au titre de l'année 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/12/2025
Le Maire
Michel GRIGNON

MAIRIE DE BERRIC (56 Morbihan)